



E - - - 0 2 2 9
DECISION N° _____ / ENAM/DAA / DU **0 7 SEPT 2018**
portant admissibilités au concours de recrutement de Vingt (20) Auditeurs de Justice pour le compte du Ministère de la Défense, à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2018/2019, sessions des 04 et 05 août 2018.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
- Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 95/048 du 08 mars 1995 portant statut de la Magistrature et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n° 2012/103 du 13 mars 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu l'arrêté n°0004832/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études et de la scolarité à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu la correspondance N° 183683/LE/MINDEF/01 du 06 juillet 2018 ;
- Vu les Procès-Verbaux des épreuves écrites ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée au cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes, en vue du recrutement de vingt (20) Auditeurs de Justice pour le compte du Ministère de la Défense au titre de l'année académique 2018/2019, les candidats ci-après classés par ordre alphabétique :

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	NGOUTTI JOEL DEFERRE
2.	INNA BRIGITTE SALE
3.	MINTOUNOU KONO SABINE MARLENE
4.	BAKOUDE PIERRE FILS
5.	ZE EKOTO FREDY
6.	WOUALAGHULA EMCHEU DAVID ROLAND
7.	ASSOUMOU MENGUE DAVY
8.	METIEGE EBONG TAKU
9.	AMOAHEKANI FRANCK ARMAND
10.	BELLA AKONO PAULINE II
11.	DJOUBEIROU SADOU
12.	EBENE MARENE CORALIE
13.	AMAOUISSA ANDRE

Article 2 : a) Les épreuves orales d'admission auront lieu à l'ENAM le lundi 10 septembre 2018 à partir de 08 heures. Les candidats admissibles devront se présenter dès 07 heures très précises au grand amphi munis de leur carte nationale d'identité.

b) Une session spéciale de rattrapage est prévue le mardi 11 septembre 2018.

Article 3 : Ces informations peuvent être consultées sur le site web de l'ENAM, www.enam.cm, ou au niveau des babillards des entrées principales de l'Ecole.



LE DIRECTEUR GENERAL,


Mendjana Linus Foussaint